Département des Yvelines

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
078-217806504-20220909-1289-01-DE
Date de réception préfecture : 09/09/2022

VILLE DU VÉSINET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2022

Date de convocation : 02/09/2022

Date de l'affichage : 02/09/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 28

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 1

ELECTION DE NOUVEAUX MAIRES-ADJOINTS

L'an deux mille vingt-deux,

Le 08 septembre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal de la Ville du Vésinet, légalement convoqué le 2 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Bruno CORADETTI, Maire.

PRÉSENTS : M. CORADETTI, Maire, M. MAETZ, Mme ROMAN, M. GUEREMY, Mme VICQ-APPAS, M. FAOUSSI, Mme DORO, Mme DELPEUCH Maires adjoints.

M. MANDAGARAN, Mme CARRE, Mme LONARDI, M. ASSOUS, Mme BRAUN-PIVET, M. HENTZ, Mme LE ROUX, M. ALLEMAN, M. FELLBOM, M. VIDAL, Mme PENTECOSTE, Mme de MENGIN FONDRAGON, M. GRIPOIX, Mme PONCELET, M. GOETSCHY, M. GROUCHKO, M. GLUCK, M. BURG, M. de CHAMBORANT, Mme CABOSSIORAS, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :
M. LE MASSON a donné pouvoir à M. MAETZ
Mme BELOUAH a donné pouvoir à Mme ROMAN
Mme POLITIS a donné pouvoir à M. GROUCHKO
M. MOLLY-MITTON a donné pouvoir à Mme PONCELET
Mme NANOUX a donné pouvoir à M. GRIPOIX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MAETZ

Accusé de réception en préfecture
078-217806504-20220909-1289-01-DE
Date de réception préfecture : 09/09/2022

1289-01 ÉLECTION DE NOUVEAUX MAIRES ADJOINTS

Délibération présentée par Monsieur Bruno CORADETTI, Maire.

A) FONDEMENT LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.2122-1 et suivants,
Vu la délibération n°1272-02 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 déterminant le nombre de Maires adjoints,
Vu la délibération n°1272-03 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant élection des Maires adjoints,
Vu la délibération n°1284-01 du Conseil municipal en date du 31 janvier 2022 portant élection d'un nouveau maire adjoint,
Vu la délibération n°1286-01 du Conseil municipal en date du 31 mars 2022 portant création d'un poste d'adjoint au Maire,
Vu la délibération n°1286-03 du Conseil municipal en date du 31 mars 2022 portant élection d'un Neuvième Maire-adjoint,
Vu le courrier du Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye en date du 22 juin 2022 notifiant l'acception de la démission de Monsieur Olivier BONNET, Premier Adjoint au Maire, de ses fonctions d'adjoint ainsi que de son mandat de conseiller municipal,
Vu le courrier du Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye en date du 6 septembre 2022 notifiant l'acception de la démission de Madame Martine NANOUX, Deuxième Adjointe au Maire, de ses fonctions d'ajointe,
Considérant que, pour la bonne marche des services, il est nécessaire d'élire une nouvelle liste d'adjoints au Maire.

B) EXPOSE DU PROJET

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes des articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les Maires adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En conséquence, les Conseillers municipaux sont invités à présenter une nouvelle liste de neuf adjoints.

L'ordre des candidats doit apparaître clairement, car les rangs qu'occuperont les nouveaux adjoints dépendront de l'ordre dans lequel ils figurent au sein de la liste sur laquelle ils sont candidats.

Afin de faciliter les opérations de vote et l'élaboration des bulletins, les Conseillers municipaux peuvent déposer leurs listes préalablement à la tenue de la séance de Conseil municipal.

Accusé de réception en préfecture
078-217806504-20220909-1289-01-DE
Date de réception préfecture : 09/09/2022

La liste suivante a été déposée préalablement :

Liste n°1		
	Nom	**Prénom**
1er adjoint	DORO	Virginie
2ème adjoint	MAETZ	Ludovic
3ème adjoint	ROMAN	Julie
4ème adjoint	GUEREMY	Didier
5ème adjoint	VICQ-APPAS	Anne
6ème adjoint	FAOUSSI	Nabil
7ème adjoint	DELPEUCH	Sabine
8ème adjoint	MANDAGARAN	Bernard
9ème adjoint	LONARDI	Monica

C) ELECTION AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bruno CORADETTI, Maire du Vésinet, les Conseillers municipaux ont été appelé à procéder, au scrutin secret, à l'élection de neuf adjoints au Maire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers	33
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	28
Nombre de bulletins blancs et nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

La liste « Le Vésinet pour Vous » décide de ne pas participer au vote. Il est constaté par ailleurs que deux autres conseillers municipaux ont décidé de ne pas participer au vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217806504-20220909-1289-01-DE
Date de réception préfecture : 09/09/2022

Après qu'il soit procédé à un vote à bulletins secrets, les résultats sont les suivants :

	Nombre de voix	
	En chiffres	**En lettres**
Liste n°1	21	Vingt-et-un

La liste n°1 ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour, avec 21 voix, les adjoints suivants sont proclamés et immédiatement installés :

Adjoint	Nom	Prénom
1er adjoint	DORO	Virginie
2ème adjoint	MAETZ	Ludovic
3ème adjoint	ROMAN	Julie
4ème adjoint	GUEREMY	Didier
5ème adjoint	VICQ-APPAS	Anne
6ème adjoint	FAOUSSI	Nabil
7ème adjoint	DELPEUCH	Sabine
8ème adjoint	MANDAGARAN	Bernard
9ème adjoint	LONARDI	Monica

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La présente délibération publiée le 09/09/22
est exécutoire à la date du 09/09/22
en application de la loi 82-213 du 2 mars 1982

Au Vésinet, le 09/09/22
Le Maire

MAIRIE DU VESINET 11

Le Maire,

MAIRIE DU VESINET 11

Bruno CORADETTI